

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.10

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 12 mars 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : J. Flandrin (pouvoir à M. Sacchi-Meunier) ; C. Witomski (pouvoir à JP. Morel) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; A. de Gélis (pouvoir à JP. Vicario) ; J. Boule (pouvoir à F. Barthélémy à partir de la délibération 2013.09) ; J. Crouzet (pouvoir à M. Deglo de Besses)

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Annexe de l'Eau – Budget Primitif 2013

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau pour 2013 qui s'équilibre à :

- 824 200.00 € en fonctionnement
- 437 104.64 € en Investissement

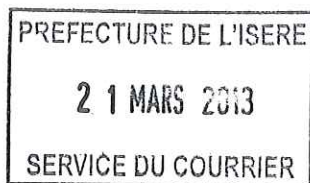
Le détail du budget est présenté dans une note de synthèse (n°6) ainsi que dans des tableaux annexés à la présente délibération (n°11).

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin propose donc au conseil municipal d'attribuer le budget primitif ainsi présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau qui s'équilibre à :

- 824 200.00 € en fonctionnement
- 437 104.64 € en Investissement



A Corenc, le 19 mars 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



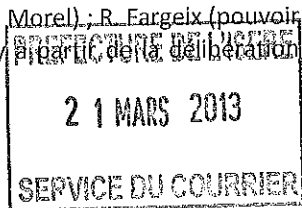
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.09

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 12 mars 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loiodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : J. Flandrin (pouvoir à M. Sacchi-Meunier) ; C. Witomski (pouvoir à JP. Morel) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; A. de Gélis (pouvoir à JP. Vicario) ; J. Boule (pouvoir à F. Barthélémy) ; J. Crouzet (pouvoir à M. Deglo de Besses)

Excusés : A. Vareilles.



Finances : Budget Annexe de l'Eau - reprise anticipée du résultat 2012

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, rappelle au conseil municipal qu'en l'attente du compte de gestion fourni par le trésorier municipal, l'article L.2311-5 du CGCT permet aux communes de reporter par anticipation au budget primitif le résultat de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par les pièces suivantes :

- Une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, annexe n°8)
- Les Etats des restes à réaliser au 31 décembre 2012 (établis par l'ordonnateur, annexe n°9)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable, annexe n°10)

Pour l'exercice 2012 les résultats anticipés du budget principal se présentent comme suit :

Reprise anticipée des résultats du Budget Annexe de l'eau - Exercice 2012

Résultat - Section de fonctionnement	
Recettes	736 223.83 €
Dépenses	716 802.69 €
Résultat de l'exercice (A)	19 421.14 €
Résultat reporté N-1 (B)	90 000.00 €
Résultat de clôture à affecter (A+B)	109 421.14 €

Résultat - Section d'Investissement	
Recettes	329 021.10 €
Dépenses	176 983.30 €
Résultat de l'exercice (A)	152 037.80 €
Restes à réaliser - Recettes	- €
Restes à réaliser - Dépenses	6 330.00 €
Solde des restes à réaliser (B)	- 6 330.00 €
Résultat reporté N-1 (C)	68 745.70 €
Besoin (-) ou excédent (+) de financement (A+B+C)	214 453.50 €
Résultat comptable (A+C) reporté en 2013	220 783.50 €

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation anticipée des résultats 2012 - Section de fonctionnement	
Résultat de clôture 2012 (A)	109 421.14 €
Affectation obligatoire en investissement pour combler un besoin de financement (B)	- €
Affectation complémentaire en investissement, compte 1068 (C)	19 421.14 €
Affectation en report de fonctionnement, compte 002 (D = A-B-C)	90 000.00 €
Report du résultat d'investissement	
Résultat de clôture reporté en 2013 au compte R001	220 783.50 €

Il est précisé que les restes à réaliser, ainsi que le résultat de clôture d'investissement sont reportés de droit et ne font pas l'objet d'une décision d'affectation.

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin propose d'approuver la reprise anticipée des résultats 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2012 du Budget Annexe de l'Eau.

A Corenc, le 19 mars 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.08

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 21 Représentés : 5 Excusés : 1	Le 18 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 12 mars 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : J. Flandrin (pouvoir à M. Sacchi-Meunier) ; C. Witomski (pouvoir à JP. Morel) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; A. de Gélis (pouvoir à JP. Vicario) ; J. Crouzet (pouvoir à M. Deglo de Besses)

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Principal – Budget Primitif 2013

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Principal pour 2013 qui s'équilibre à :

- 5 064 100.00 € en fonctionnement
- 2 057 795.52 € en Investissement

Le détail du budget est présenté dans une note de synthèse (n°6) ainsi que dans des tableaux annexés à la présente délibération (n°7).

Il précise que les crédits votés remplacent les crédits ouverts par la délibération d'ouverture anticipée n°2012.68.

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin propose donc au conseil municipal d'adopter le budget primitif ainsi présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 abstentions,

ADOpte le Budget Primitif du Budget Principal qui s'équilibre à :

- 5 064 100.00 € en fonctionnement
- 2 057 795.52 € en investissement



A Corenc, le 19 mars 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.08

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 21 Représentés : 5 Excusés : 1	Le 18 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 12 mars 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loiodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : J. Flandrin (pouvoir à M. Sacchi-Meunier) ; C. Witomski (pouvoir à JP. Morel) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; A. de Gélis (pouvoir à JP. Vicario) ; J. Crouzet (pouvoir à M. Deglo de Besses)

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Principal – Budget Primitif 2013

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Principal pour 2013 qui s'équilibre à :

- 5 064 100.00 € en fonctionnement
- 2 057 795.52 € en Investissement

Le détail du budget est présenté dans une note de synthèse (n°6) ainsi que dans des tableaux annexés à la présente délibération (n°7).

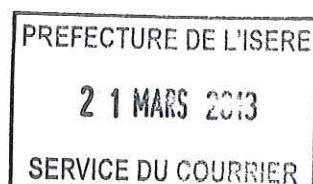
Il précise que les crédits votés remplacent les crédits ouverts par la délibération d'ouverture anticipée n°2012.68.

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin propose donc au conseil municipal d'adopter le budget primitif ainsi présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif du Budget Principal qui s'équilibre à :

- 5 064 100.00 € en fonctionnement
- 2 057 795.52 € en investissement



A Corenc, le 19 mars 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.07

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 21 Représentés : 5 Excusés : 1	Le 18 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 12 mars 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïdice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : J. Flandrin (pouvoir à M. Sacchi-Meunier) ; C. Witomski (pouvoir à JP. Morel) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; A. de Gélis (pouvoir à JP. Vicario) ; J. Boulle (pouvoir à F. Barthélémy à partir de la délibération 2013.09) ; J. Crouzet (pouvoir à M. Deglo de Besses)

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Principal – Adoption des taux communaux d'imposition pour 2013

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2012 soit :

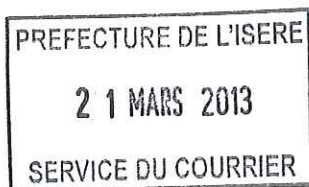
- 12.53 % pour la taxe d'habitation
- 28.04 % pour la taxe foncière bâtie
- 29.70 % pour la taxe foncière non bâtie

Les produits attendus correspondant à ces taux sont présentés en annexe n°5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux communaux d'imposition à :

- 12.53 % pour la taxe d'habitation
- 28.04 % pour la taxe foncière bâtie
- 29.70 % pour la taxe foncière non bâtie



A Corenc, le 19 mars 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.06

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 21 Représentés : 5 Excusés : 1	Le 18 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 12 mars 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : J. Flandrin (pouvoir à M. Sacchi-Meunier) ; C. Witomski (pouvoir à JP. Morel) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; A. de Gélis (pouvoir à JP. Vicario) ; J. Crouzet (pouvoir à M. Deglo de Besses)

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Principal - Attribution des subventions pour l'exercice 2013

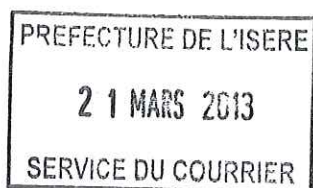
Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, présente pour le budget principal 2013 la répartition des subventions attribuées aux associations selon le tableau en annexe n°4.

Il précise que ces éléments ont été présentés en commission finances et que les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Cependant, le montant de certaines subventions n'étant pas connu avec précision, la liste annexée ne porte que sur les associations pour lesquelles le montant est définitif. D'autres délibérations interviendront pour les associations restantes.

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin propose donc au conseil municipal d'attribuer les subventions présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 5 abstentions,

ATTRIBUE les subventions telles que figurant au Tableau annexé.



A Corenc, le 19 mars 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
 N° 2013.05**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 21 Représentés : 5 Excusés : 1	Le 18 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 12 mars 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : J. Flandrin (pouvoir à M. Sacchi-Meunier) ; C. Witomski (pouvoir à JP. Morel) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; A. de Gélis (pouvoir à JP. Vicario) ; J. Crouzet (pouvoir à M. Deglo de Besses)

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Principal - reprise anticipée du résultat 2012

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, rappelle au conseil municipal qu'en l'attente du compte de gestion fourni par le trésorier municipal, l'article L.2311-5 du CGCT permet aux communes de reporter les résultats de l'exercice antérieur par anticipation au budget primitif.

Ces résultats doivent être justifiés par les pièces suivantes :

- Une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, annexe n°1)
- Les Etats des restes à réaliser au 31 décembre 2012 (établis par l'ordonnateur, annexe n°2)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable, annexe n°3)

Pour l'exercice 2012 les résultats anticipés du budget principal se présentent comme suit :

Reprise anticipée des résultats du Budget Principal - Exercice 2012

Résultat - Section de fonctionnement	
Recettes	4 952 785.19 €
Dépenses	4 494 253.57 €
Résultat de l'exercice (A)	458 531.62 €
Résultat reporté N-1 (B)	559 267.90 €
Résultat de clôture à affecter (A+B)	1 017 799.52 €

Résultat - Section d'Investissement	
Recettes	2 244 637.39 €
Dépenses	1 416 246.05 €
Résultat de l'exercice (A)	828 391.34 €
Restes à réaliser - Recettes	- €
Restes à réaliser - Dépenses	402 595.06 €
Solde des restes à réaliser (B)	- 402 595.06 €
Résultat reporté N-1 (C)	- 486 594.87 €
Besoin (-) ou excédent (+) de financement (A+B+C)	- 60 798.59 €
Résultat comptable (A+C) reporté en 2013	341 796.47 €

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation anticipée des résultats 2012 - Section de fonctionnement	
Résultat de clôture 2012 (A)	1 017 799.52 €
Affectation obligatoire en investissement pour combler un besoin de financement (B)	60 798.59 €
Affectation complémentaire en investissement, compte R1068 (C)	657 000.93 €
Affectation en report de fonctionnement, compte R002 (D = A-B-C)	300 000.00 €

Report du résultat d'investissement	
Résultat de clôture reporté en 2013 au compte R001	341 796.47 €

Il est précisé que les restes à réaliser, ainsi que le résultat de clôture d'investissement sont reportés de droit et ne font pas l'objet d'une décision d'affectation.

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin propose d'approuver la reprise anticipée des résultats 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2012 du Budget Principal.

A Corenc, le 19 mars 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



